CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES
Comité Technique Spécial Départemental 2nd degré / 12-03-15

Représentants de l'administration : Monsieur Sanchez, Monsieur BREVET (SG), Madame Orlay (IA-DASEN), Monsieur LAVERGNE

Unsa Education : Yamina AZZOUG, Jérôme BOUSQUET, Natacha ETOURNEAU, Jean-Pierre LEGRAND, Anne MARCHAND

Déclarations préalables : UNSA Education, FSU

UNSA Education : voir notre déclaration préalable en pièce jointe de cet article

Secrétaire de séance : Natacha ETOURNEAU

Réponses de l'IA aux déclarations préalables:

Le collège accueille maintenant tous les élèves d'une génération. Une nouvelle façon de travailler est donc nécessaire. Un développement du dialogue est nécessaire, chacun doit être force de proposition, il faut prioriser les axes d'évolution.
Quel projet de société voulons-nous ? Partageons-nous ces différents choix-là ?
Dans tout système, un cadre explicite est primordial. Certaines questions relèvent du cadre académique, nous les ferons remonter.
Comment trouver les leviers pour progresser ?

Créations / Suppressions :

SG : Le solde a évolué par rapport aux documents:
+ 1 Génie méca maintenance au LP de Sarlat,
+1 au LP Vinci de Périgueux Lettres / Histoire : plutôt que de maintenir le poste à Picasso, il est créé au LP Vinci.

Maine de Biran Bergerac : fortes inquiétudes sur la suppression d'un poste, quant à la correspondance avec la nouvelle création (Alba / Maine de Biran). Problématique de concertation interne : affaire suivie par l'IA.

UNSA Education: Pour les suppressions des PLP éco gestion com, 3 postes. Que vont devenir ces collègues ?

SG : Terrasson -> transfert vers Bac Pro vente, 1 pour Picasso et 1 à Vinci
Plusieurs demandes de reconversion.

Créations :
7 postes en collège
11 en LP
2 en SEP
8 en lycée

Suppressions :
21 en collège
7 en LP
7 en Lycée
2 en SEP

UNSA Education : Comme nous n'avons pas les BMP, il est difficile de discuter des glissements éventuels de stagiaires et des suppressions de postes.

Vote : Nous nous sommes abstenus car n'avons pas toutes les données pour nous projeter, notamment la BMP.

Compléments de service :

SG : cela concerne 126 collègues contre 128 l'an passé. 69 collègues sont dans la même commune, l'an passé, il y en avait 60. On essaie de les faire dans la même commune, même si on sait qu'il y a des situations particulières.

UNSA Education : nous avons signalé plusieurs problèmes : Eymet / Bergerac ; Technologie Ribérac / Bertran de Born ; Education musicale Thenon / Le Bugue ; Technologie Coulounieix / Sarlat (de plus n'apparaissait pas dans les documents l'an passé) ; Technologie Brantôme / Nontron. De plus, certains postes sont peu attractifs du fait de leur composition : maths en collège d'un côté avec un complément maths / physiques en SEP de l'autre.

Postes de stagiaires

SG : Nous n'avons pas encore la répartition académique, donc nous ne connaissons pas la répartition départementale à l'heure actuelle. 67 supports prévus.

Poste de stagiaire EPS supprimé à Ribérac, car cela faisait 3 ans que ce poste était occupé par un stagiaire.

UNSA Education : Incohérence à Nontron sur des heures prévues en éco vente gestion, car il n'y a pas besoin de cet enseignement dans cet établissement.

Sarlat Lettres / espagnol : la situation perdure depuis 5 ans avec une contractuelle. Problèmes au collège de Montaigne à Périgueux : en allemand il manque 6 heures + en histoire / géographie.

Postes vacants :

SG : 143 postes vacants l'an passé, 194 pour la rentrée.

Nombreux postes option F vacants: dus à l'affectation de collègues non titulaires de CAPA-SH, le but est de favoriser les départs en stage, de manière à pérenniser ces personnels sur ce type de poste.

Sectorisation des lycées généraux et technologiques:

IA : sur la question des districts collèges/lycées, quelques communes sont rattachées à 2 lycées avec un choix possible des familles : il y eu une retraduction de manière à ce qu'il n'y ait plus de communes avec 2 établissements possibles d'affectation. Dans certains cas, chaque situation pourra être examinée individuellement (cf cartes en PJ).

Une affectation est susceptible de recours, cela relève donc du droit, les situations qui ont été revues concernent les communes qui pouvaient affecter sur 2 établissements. L'information donnée aux familles étaient une information d'us et de coutumes, et non relevant purement du droit. Notre souhait était de clarifier tout cela.

M.Lavergne : les consignes sur l'affectation sont revues chaque année au niveau national, cela n'a pas beaucoup d'impact sur le nombre d'élèves concerné. Les critères de

dérogation sont également révisés. Pratiquement toutes les demandes de dérogation sont accordées.

Vote : Nous avons voté pour cette sectorisation dans la mesure où elle correspond à une réalité et que, de toutes manières, chaque famille peut demander une dérogation en fonction des réalités professionnelles ou autre.